

## Compte-rendu conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2021

L'an deux mille vingt et un et le 1<sup>er</sup> juillet à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX - Maire

Date de convocation : 25 juin 2021

*PRESENTS* : Claude NOMPEIX, René PREVOT, Serge MIO, Marie-Hélène BOUSQUET, Catherine THOMAS, Alain GREIL, Isabelle TICHON, Guillaume LESPINGAL, Catherine LABAYE, Patrick LARRIEU, Jean-Claude DUMONT, Christophe HOTTIER, Yohan GARCIA, Didier NEBREDA, Jean-Christophe BONHOURE.

*ABSENTS*:

*SECRÉTAIRE* :

### ORDRE DU JOUR:

- Approbation du Compte-Rendu du Conseil Municipal ordinaire du 3 juin 2021
- Approbation du Compte-Rendu du Conseil Municipal extraordinaire du 23 juin 2021

- I) DELIBERATION : Taux d'imposition des Taxes Locales Directes
- II) DELIBERATION : Constitution d'une provision pour créances douteuses
- III) Compte rendu de la réunion du SIRP du 24/06/2021 par les délégués
- IV) Compte-rendu de la réunion commission bâtiment du 30/06/2021 spéciale école
- V) Questions diverses
  - Adressage
  - ...

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu du Conseil-Municipal du 3 juin 2021 à l'approbation et propose d'y ajouter les remarques de Marie BOUSQUET envoyées par mail. Après lecture de ces remarques Sans aucune autre remarque, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet également le compte-rendu à l'approbation du Conseil-Municipal extraordinaire du 23 juin 2021 sans aucune remarque, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

I- **OBJET : Taux d'imposition des Taxes Locales Directes**

**Délibération n° 21.07.01.23**

Monsieur le Maire expose la nécessité de régulariser une délibération comportant une erreur matérielle sur les taux la rectifiant en ces termes :

Par délibération du 3 mars 2020 le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- TH : 10,18 %
- TFPB : 17,12%
- TFPNB : 53,90%

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (17,46 %) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 34,58% (soit le taux communal de 2020 : 17,12% + le taux départemental de 2020 : 17,46%).

Il est proposé, suite à ces informations, de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

- TFPB : 34,58%
- TFPNB : 53,90%

Le Conseil municipal après avoir examiné les éléments ci-dessus et à l'unanimité des présents

- Donne son accord à la proposition de Monsieur le Maire,
- Reconduit les taux de l'année 2020 en intégrant le taux de la TFPB du département.

## **II- OBJET : Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses**

### **Délibération n° 21.07.01.24**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de constituer des provisions pour créances douteuses, celles-ci constituant des dépenses obligatoires. Il s'agit ainsi de pallier la constitution de dépréciations sur des créances de plus de deux ans non recouvrées sur le montant desquelles il convient d'appliquer une provision de 15 % . Le montant de la provision s'élève ainsi à 650 € pour l'exercice 2021.

Suite aux explications données relatives à la créance douteuse, le Conseil municipal après avoir examiné les éléments ci-dessus, décide à l'unanimité:

- De retenir le mode de calcul des dotations aux provisions de créances douteuses tel que défini ci-dessus,
- D'inscrire une provision de 650€ pour l'année 2021, au compte 6817 «dotation aux provisions/dépréciations des actifs circulants »,
- D'actualiser annuellement le calcul et d'inscrire au budget cette provision pour les prochains exercices.

## **III- OBJET : INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES**

### **1) Affaires scolaires :**

Pour cette fin d'année scolaire, les parents d'élèves ont salué le travail de l'équipe enseignante de la cantinière.

Monsieur le Maire donne compte-rendu de la commission bâtiment spéciale école qui s'est tenue le 30 juin 2021 et propose de faire modifier le contrat de maintenance des climatisations en ajoutant un passage supplémentaire par an dans les salles de classe soit un passage par semestre.

## **2) Nouvel adressage de la commune :**

Suite au nouvel adressage de la commune, des doléances supplémentaires sont entendues concernant des adresses non référencées. Il est indiqué que le prestataire opère les rectifications au fur et à mesure, leurs mises en œuvre demeurent plus longues.

## **3) Ralentissement route de Malartic :**

Les conseillers font part de leur volonté de ralentir la circulation routière sur la route de Malartic.

Différentes solutions sont proposées : Passage à 30 Km/h et installation de ralentisseurs, création de bandes rugueuses, traçage de nouvelles lignes de circulation...

Les services doivent étudier les différentes solutions et leurs procédures de mise en œuvre.

## **4) Plan de prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMT) :**

La commune de Grézillac est très largement concernée par la problématique des carrières souterraines. Elles sont recensées en mairie et de nombreuses réunions ont été animées avec les intéressés et le sous-préfet (5 fois depuis 2004).

Un « aléa » est appliqué sur les cartes du PPRMT correspondant à la marge de terrain calculée autour des carrières transcrivant la probabilité d'occurrence d'un événement « mouvements de terrain ». Elle peut être modifiée après vérification de la délimitation exacte des carrières.

Il est entendu qu'un règlement rédigé par la DDTM mentionne que les particuliers doivent faire fermer les carrières et les faire contrôler mais ce règlement est en cours de révision.

Le conseil municipal souhaite faire une réunion spéciale à ce sujet avec une personne du syndicat des carrières afin de déterminer la marche à suivre. Souhaitent être présents : Catherine LABAYE, Didier NEBREDA, Isabelle TICHON, Christophe HOTIER, Patrick LARRIEU, Claude NOMPEIX, Catherine THOMAS.

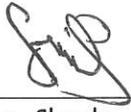
## **5) Sécurité : Autorisation d'installation d'un miroir au carrefour « Lemoine »**

Deux administrés sollicitent une autorisation pour l'installation d'un miroir à la sortie du Moine.

## **6) Réunion commission « bâtiments »**

Le compte-rendu de la commission « bâtiment » se présente sous la forme d'un tableau des actions à réaliser avec des priorités à définir. Il sera envoyé à tous les conseillers municipaux et sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

**Plus aucune question, La séance est levée à 22h22**

Claude NOMPEIX 	René PREVOT 	Serge MIO 	Marie-Hélène BOUSQUET 	Catherine THOMAS 
Alain GREIL 	Isabelle TICHON 	Guillaume LESPINGAL 	Catherine LABAYE 	Patrick LARRIEU 
Jean-Claude DUMONT 	Christophe HOTIER 	Yohan GARCIA 	Didier NEBRED 	Jean-Christophe BONHOURE 